

## Justificatifs administratifs à fournir lors du premier RDV

- > Pièce d'identité.
- > Copie du livret de famille.
- > Dernier Avis d'imposition et déclaration de revenus.
- > Trois derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus (indemnités sécurité sociale en cas d'arrêt de travail, dernier relevé Pôle Emploi, justificatif RSA, relevé trimestriel retraite..)
- > Dernier relevé de la Caisse d'Allocation Familiales datant de moins de 3 mois.
- > Fiche budget mensuel ci jointe accompagnée de l'ensemble des justificatifs.
- > Attestation de témoignages selon modèle ci-joint accompagnée de la pièce d'identité du déclarant.

### Documents relatifs à votre état civil

- > Copie intégrale de votre acte de mariage (A solliciter auprès de la mairie du lieu de mariage).
- > Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque époux (A solliciter auprès de la Mairie du lieu de naissance de chacun)
- > Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant mineur (A solliciter auprès de la mairie du lieu de naissance).

Les personnes de nationalité étrangère peuvent obtenir les documents d'état civil:

> **Direction des français à l'étranger et des étrangers en France**

**Service Central de l'état civil**

**Bureau d'accueil et de la communication**

**11 rue de la Maison Blanche**

**44 941 NANTES CEDEX 9**

Sur internet sur le site: [www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html)

Puis cliquer sur "services et formulaires en ligne"

- **Les personnes de nationalité française nées en Outre-Mer: écrire au:**
  - **Ministère des Outre-Mer**  
27 rue Oudinot  
75007 Paris
  - **Tél : 01 53 69 20 00**

**Ou sur internet:**

[www.outre-mer.gouv.fr/](http://www.outre-mer.gouv.fr/)